

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS.
1 Jeudi s. Rémi. Cahors, Erayssinet-le-Gélat Rouquayroux, Vayrac.
2 Vendr. ss. Anges.
3 Samedi s. Denis. Martel, Bagnac.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
FITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURR. R.S., DISTRIBUTION.
3 heures du matin... Gramat, (Figeac Brives, Tulle), 7 h. du s.
7 h. 30' du matin... Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux), 7 h. du s.
9 h. 15' du matin... Libos (Paris, Limoges, Périguenx) 4 h. 30 m. du s.
10 heures du soir... Montauban (Caussade, Toulous), 7 h. du m.
Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat)
Cabrerets (St-Géry) 7 h. du s.
Castelnau-de-MontratierLimogne

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement, Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 26 Septembre 1863.

BULLETIN

A Londres comme à Paris, à Vienne comme
à Turin, la réponse du prince Gortschakoff a pro-
duit la même impression. Partout la conduite de la
Russie inspire un sentiment de vengeance; par-
tout la presse se fait l'écho des amis de la Polo-
gne, et pas une feuille politique ne fait défaut
pour jeter son blâme et son défi au gouverne-
ment russe.

La presse anglaise, surtout, ainsi qu'on le
verra plus loin, se raidit et se montre on ne peut
plus menaçante.

Plus modérés, les journaux français, deman-
dent simplement que les droits de belligérants
soient reconnus aux Polonais. C'est bien la
moindre des choses qu'on puisse faire pour ce
malheureux peuple. Voici, à ce sujet comment
s'exprime la Patrie :

« Puisque le sang répandu par la nation polonaise
ne suffit pas à légitimer aux yeux de la Russie les
droits de la Pologne; puisque c'est par les exécutions
et les supplices que les proconsuls moscovites enten-
dent pacifier les provinces révoltées, l'Europe doit
des armes aux volontaires insurgés. Elle les doit au
nom de son propre honneur et au nom de l'humanité!

« La reconnaissance du droit des belligérants, —
telle est la ressource, nous l'avons déjà dit, — qui
s'offre désormais au gouvernement de France, d'An-
gletterre et d'Autriche. Par cette reconnaissance, ils
dégagent la promesse morale contenue dans les pre-
mières ouvertures diplomatiques, en même temps
qu'ils sauvent leur dignité compromise. Par cette
reconnaissance, ils égalisent les conditions d'une
guerre qui n'a offert jusqu'ici que le spectacle du
désespoir héroïque aux prises avec la force brutale.

« L'Europe a reçu les réponses russes, qui se tra-
duisent ainsi : — Extermination de la Pologne!
« C'est à la Russie maintenant à recevoir la
réponse de l'Europe : Reconnaissance en faveur de
la Pologne du droit des belligérants!

La publication faite par le Moniteur de la
lettre du comité national polonais au prince
Czartorski est considérée par la presse comme
un événement politique d'une grande portée.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 26 septembre 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

46

CHAPITRE XVI

UNE PARTIE DE PLAISIR SUR MER.

(Suite.)

La chaloupe destinée à Ferdinand et aux personnes
de sang royal, plus grande et mieux équipée que les
autres, se tenait à l'aille droite. Un peu plus loin se
balançaient celles de la cour, parmi lesquelles se distin-
guait surtout, par sa structure légère et coquette, une
nacelle de la forme d'une feuille de palmier.

« André, dit-il à voix basse à son plus proche
voisin, dis aux camarades qu'ils doivent montrer cette
nuit de quoi ils sont capables.
— Sois sans inquiétude.

La reproduction est interdite.

C'est une sorte d'adoption du raisonnement des
auteurs du Memorandum, qui présente la re-
connaissance du droit des belligérants en faveur
des Polonais comme un acte juste, logique et
généreux; il répond encore à la nouvelle insulte
que le prince Gortschakoff vient de faire à la
France. Voici dans quelles circonstances :

M. Drouyn de Lhuys ayant réclamé en faveur
des provinces ruthéniennes, qui furent long-
temps les alliées de la Pologne avant d'être les
esclaves des Tartares-Moscovites, le prince
Gortschakoff lui répond :

« Que S. M. l'Empereur, toujours prêt à
remplir scrupuleusement ses obligations envers
toutes les puissances, doit exclure péremptoire-
ment, même d'un échange d'idées amical, toute
allusion à des parties de son empire auxquelles
ne s'applique aucune stipulation internationale
quelconque. »

On croit rêver, dit l'Opinion nationale, en
lisant un pareil défi jeté à la face du gouverne-
ment qui a fait la guerre de Crimée et la guerre
d'Italie.

Et qui l'entreprendrait encore aujourd'hui
contre la Russie avec d'autant plus de confiance
que pas une âme en France ne lui ferait défaut.

L'accueil le plus enthousiaste a été fait, à
Somma, au roi Victor-Emmanuel, à l'occasion
de la revue du camp. Sa Majesté doit être de
retour, aujourd'hui, à Turin.

La santé du Pape est aussi bonne que possi-
ble. Un consistoire aura lieu le 28. Sa Sainteté
préconisera aux sièges du Puy, de Cahors, de
Périgueux, de Bâle, de Lima, de Léon, de Ca-
dix, de Barcelone, et à plusieurs sièges in par-
tibus. Les créations cardinalices sont renvoyées
au consistoire suivant.

Le roi des Hellènes est en ce moment à Saint-
Pétersbourg. Il s'embarquera le 12 octobre à
Toulon. Les soldats expulsés d'Athènes menacent
d'y rentrer par force. La garde nationale est
prête à résister.

— Il m'est revenu que vous vous êtes sottement
conduits, il y a quelques jours, devant le palais.
Corbleu, vous n'aviez à faire qu'à deux ou trois hom-
mes, et cependant vous avez agi comme de misérables
écoliers.

— Non, capitaine; mais nous nous sommes trom-
pés de personne.

— Je promets qu'il n'en sera pas de même cette
nuit; faites bien attention seulement.

— Comment diable avez-vous pu nous procurer
ces costumes? Nous voilà au service du roi.

— Peu importe; mais n'oubliez pas que vous les
tenez de moi et que vous êtes à ma solde.

— Nous vous admirons, capitaine.

— J'ai fait aussi une connaissance que j'admire,
c'est un homme qui, s'il n'est pas sorcier, ne peut-
être que le diable lui-même, un homme qui... Aux
rames, camarades, ajouta-t-il s'interrompant tout-à-
coup. Le roi approche. A vos rames!

« Quelle belle soirée, quel temps magnifique! dit la
reine, quand les augustes personnages arrivèrent dans
le port.

— Nous ferons une pêche abondante cette nuit, dit
le roi enchanté. Vois-tu comme les oiseaux de mer
abaissent leur vol et rasent la surface de l'eau? Ils
savent bien où se tiennent les poissons; dirigeons-
nous de ce côté.

— Oh non, Sire, répliqua la reine; je n'ai pas
l'intention de pêcher, ce n'est pas amusant.

— Pas amusant? répondit le roi surpris. Que veut
donc faire Votre Majesté?

— Une promenade, Sire! La fraîcheur du vent
est si agréable quand on fend l'eau; promenons-
nous, Sire.

— Promène-toi; quant à moi, je pêche. »
Le roi entra dans sa chaloupe de pêche, et Marie-
Caroline sauta dans l'embarcation la plus voisine.

« Pêchez-vous ou faites-vous une promenade,

Les nouvelles du Mexique présentent un grand
intérêt. Juarez voit chaque jour le vide se faire
autour de lui. Un grand nombre d'officiers de
l'ancien gouvernement ont déjà fait leur adhésion
au nouvel ordre des choses. — Les mouvements
de l'armée française ont été entravés par des
pluies torrentielles. Dès que nos troupes pourront
se porter en avant, toute résistance de la part
de Juarez disparaîtra. La prudence du maréchal
Forey l'oblige de calmer les impatients du Mexi-
que, qui, sans tenir compte des obstacles, vou-
draient pousser à des opérations précipitées.

Les menaces de Juarez et les notes et circu-
laire de M. La Fuente et de ses collègues n'em-
pêchent pas le nouveau gouvernement de gagner
du terrain dans toutes les directions.

Le maréchal Forey vient de réorganiser l'ad-
ministration des finances, et de rendre leurs
biens et leurs fonds séquestrés aux établissements
d'Instruction publique.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Breslau, 23 septembre (midi).

On lit dans la Gazette de Breslau :
Toutes les personnes qui habitaient le palais du
comte André Zamoyki ont été arrêtées; dans le
nombre se trouvaient le prince Lubomirski, le comte
Lubinski et le professeur Baplonski. Les deux hô-
tels Zamoyki ont été confisqués et convertis en ca-
sernes.

Une perquisition a eu lieu dans l'église voisine de
la Sainte-Croix; on a fouillé jusque dans les cer-
cueils, et on a jeté dehors les cadavres. Pendant la
nuit, un convoi de prisonniers a quitté la citadelle
pour être dirigé vers la Sibérie.

L'irritation est extrême à Varsovie.
Le colonel Sebonchine, sous-directeur de la po-
lice, qui s'était distingué dans la destruction du palais
Zamoyki, a été poignardé, hier soir, en pleine rue, à
Varsovie.

Marseille, 24 septembre.

Constantinople, 17 septembre.
Les nouvelles du Caucase sont favorables à l'in-
surrection. Le Daghestan est dégarni. Les vieilles
troupes sont remplacées ailleurs par des recrues.

Les Circassiens ont repris généralement l'offen-
sive.

baron? dit-elle à Armfelt; choisissez! »

Armfelt n'hésita pas; d'un seul bond, il se trouva
près de Marie-Caroline, et, par ordre de la reine, les
voiles se déployèrent bientôt.

Toutes les places étaient déjà envahies quand la
princesse Mentschikoff et milady Munck voulurent
également entrer dans la chaloupe de la reine; elles
se rabattirent donc sur la suivante.

« Nous préférons aussi, sans doute, la promenade
à la pêche? dit la princesse Mentschikoff à son amie.

— Naturellement. »

Mademoiselle Posse et la cameriera furent placées
dans la petite nacelle figurant une feuille de palmier.

« Déployez les voiles! » ordonna le patron quand
il les vit à son bord.

Cette voix fit lever à Louise des regards effrayés;
mais en voyant le visage et la barbe grise de cet hom-
me, elle se rassura et baissa les yeux.

Par suite de la tentative d'enlèvement dont Adlers-
tern l'avait entretenu, Armfelt avait décidé le chef
du port à pourvoir les chaloupes de bons marins
armés.

Le baron était donc parfaitement tranquille; toute-
fois il ne perdait pas de vue la nacelle ou se trouvait
Louise.

Naturellement, l'avis de la reine réunit la presque
généralité des sympathies. Lors donc que l'escadrille
quitta le port, des voiles flottaient sur chaque cha-
loupe, excepté sur celle du roi.

« Quel enfantillage! dit le roi à la princesse Sophie-
Albertine, qui avait pris place à côté de lui. Je veux
leur procurer un plaisir à ma manière, et ils me lais-
sent en plan. Ils ne comprennent pas que tout plaisir,
pour être vrai, doit être en même temps utile.

— Si la promenade sur l'eau n'est pas aussi utile
que la pêche, c'est néanmoins un plaisir. Voyez,
Sire, comme les chaloupes filent avec les torches
allumées à leur poupe; c'est un beau spectacle, sur-

La Russie fortifie considérablement le détroit de
Kertch (Crimée).

Le journal la France assure que le duc de Monte-
bello sera reçu le 27 septembre par l'empereur de
Russie; il partira le lendemain pour Paris.

Saint-Pétersbourg, 24 septembre.

Un décret appelle sous les drapeaux les officiers de
cavalerie en congé.

Le roi Ferdinand de Portugal vient de passer
quelques jours à Bordeaux, où il a été l'objet de
l'accueil le plus empressé et le plus sympathique.
Les officiers et marins d'une frégate portugaise,
en ce moment mouillée dans la Gironde, ont
également reçu des marques de la plus vive cor-
dialité, témoignage des sentiments qui animent
la France envers la noble nation portugaise.

Les réponses de la Russie n'ont pas produit
un effet moins déplorable sur l'opinion publi-
que en Angleterre qu'en France. Tous les jour-
naux de Londres, presque sans exception, s'ac-
cordent pour signaler combien ces réponses
sont aussi peu satisfaisantes au fond qu'incon-
venantes dans la forme, et ils ajoutent que la
Russie pourrait bien se tromper si elle a spé-
culé sur la longanimité des puissances.

Le gouvernement russe accepte l'entière res-
ponsabilité de ses actes, s'écrie le Times, sa-
chant qu'il a gagné du temps et mis l'hiver en-
tre lui et l'intervention étrangère. C'est là un
jeu dangereux à jouer. Ce facile triomphe de
la diplomatie pourra bien avoir été acheté
trop chèrement. Gagner du temps, cela peut
paraître un avantage aux Russes, mais s'ils peu-
vent tenir quelques mois encore, le temps
sera du côté des polonais. La sympathie n'est
pas un sentiment qui s'émeusse par la durée
des souffrances et ceux qui en sont l'objet, et
au printemps de l'année prochaine, l'Europe
ne sera pas dans des dispositions aussi pacifi-
ques que celles dans lesquelles elle est. De
plus, selon l'expression d'un écrivain français,
il y a le blocus moral auquel la Russie sera
soumise si elle continue à opprimer la Pologne
qui n'est pas chose indifférente pour une grande
nation.

Dans un autre article, l'organe de la cité
déclare que l'Europe a le droit d'intervenir

tout vu d'ici. Oh! je préfère la pêche.

— Pêchez-vous, Altesse?

— Oh! oui, en Suède...

— Vous pensez souvent à la Suède.

— N'est-ce pas naturel? Je suis Suédoise. La
Suède est si belle, Sire; on nomme les Suédois les
Français du Nord; on pourrait, avec autant de rai-
son, nommer la Suède l'Italie du Nord; c'est un pays
si beau. Les fleuves y sont limpides comme le cris-
tal; de superbes îlots se mirent dans les lacs paisi-
bles; le Mèlar est un Lac Majeur. Nos montagnes
sont des Alpes; nos vallées ressemblent à celles de
l'Arno. Et le lac noir! Les rossignols y chantent
aussi.

Y a-t-il de bonnes chasses en Suède?

— Oui, Sire.

— C'est dommage que la Suède soit si loin, j'irais
y chasser et y pêcher. Votre Altesse a sans doute pêché
dans le lac Noir, puisqu'elle l'aime tant?

— Précisément, Sire... mais, pêchons, je vous
aiderai, continua-t-elle en penchant la tête par-dessus
le bord et en plongeant du regard dans la mer.

— Voyez-vous quelque chose, Altesse?

— Deux grands yeux rouges qui se fixent sur moi.

Les écailles brillent comme de l'argent à la lueur de
la torche. Il s'approche de nous. Quelle grâce dans
ses mouvements! Les nageoires sont éclatantes com-
me de l'or. Epargnez-le, Sire, laissez-le passer.

Au lieu d'écouter cette prière, le roi lança d'un
bras vigoureux son harpon, qui s'enfonça dans le
flanc du poisson. Il avait fait preuve d'une habileté
vraiment remarquable, et ce n'était pas sans satis-
faction qu'il considérait sa capture, qui se débattait
maintenant à bord.

La chaloupe s'éloignait de plus en plus, tandis que
Ferdinand poursuivait sa pêche avec un bonheur qui
étonna d'abord la princesse. Elle finit par s'intéresser
à cet exercice et par y trouver du plaisir, ce qui flattait

pour la pacification de la Pologne tout entière, et non pas seulement du grand duché de Varsovie, parce qu'il y a là un danger pour la paix.

Le *Morning-Post* estime que la Russie se doit à elle-même, qu'elle doit à ses sujets et au monde de s'arrêter dans l'œuvre de destruction qu'elle poursuit actuellement et, quoiqu'elle affecte de n'avoir nul souci de la responsabilité que font peser sur elle les puissances européennes, elle peut être certaine que tôt ou tard viendra le jour des comptes. Il est possible que ce jour soit encore éloigné, bien que nous doutions beaucoup qu'il le soit autant que le gouvernement russe se le figure, dans l'enivrement de sa puissance actuelle.

Le *Daily-News* engage le gouvernement russe à ne pas se laisser aller à trop de sécurité, et à ne pas compter que les préoccupations actuelles des trois puissances les empêcheront toujours d'intervenir d'une façon collective en faveur des Polonais.

Suivant le *Daily-Telegraph* plus d'une mesure, sans entraîner nécessairement la guerre, pourrait ramener à la raison et à la décence le cabinet de Saint-Petersbourg. Reconnaître les rebelles en qualité de belligérants pourrait être une de ces mesures; occuper la Pologne pourrait en être une autre d'une nature plus décidée. En face de cette alternative, l'ivresse de la Russie se dissiperait probablement.

Les trois puissances, dit à son tour l'*Observer*, la France, l'Angleterre et l'Autriche, continuent à persister dans une union ferme et cordiale sur les différents points originaires agréés par elles dans le langage diplomatique le plus formel. Il n'est pas impossible que la Russie commette quelque faute dans le genre de celle qu'elle a commise avant la guerre de Crimée. Elle peut fort bien être induite en erreur ou s'y mettre elle-même, sur le désir ardent qu'ont de la paix l'Angleterre et une grande partie du continent européen. — Les gouvernements de l'Europe ne peuvent plus continuer à regarder d'un œil calme un état de choses qui menace perpétuellement la paix générale. On ne peut pas supporter que la tranquillité de l'Europe continue à être sans cesse menacée afin de permettre aux Russes de décimer par une persécution barbare et sanglante une nation de race européenne. La solution est peut-être retardée jusqu'au printemps; mais il est clair qu'elle n'est pas à jamais ajournée.

Enfin le *Sun* ne dissimule pas que l'unique argumentation à employer désormais contre la Russie, c'est la force des baïonnettes.

La tentative, ayant pour objet de secourir la Pologne par la médiation, a échoué, ajoute-t-il; mais le jour peut n'être pas éloigné où la Russie regrettera le parti qu'elle a cru devoir prendre et le rôle qu'elle a si témérairement joué.

Il y a longtemps qu'on n'avait vu dans la presse européenne une pareille unanimité. L'opinion publique se trompe rarement, même dans ses prophéties, et l'on serait tenté de croire qu'à moins de sept ans de distance, les enseignements de l'histoire sont déjà perdus pour le successeur du czar Nicolas.

HAVAS.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Paulin-Limayrac :

« Si les appréciations des divers organes de

beaucoup le roi.

Néanmoins elle jetait de temps à autre vers l'endroit où les autres chaloupes représentaient une espèce de danse aux flambeaux, des regards qui n'échappèrent pas à l'œil de Ferdinand.

« Si nous cessions notre pêche, dit-il enfin et déployions les voiles pour aller prendre là-bas notre place dans le quadrille ! Ma barque est bonne voilière; quand pensez-vous l'Altesse ?

— D'accord, sire.

Les voiles furent déployées et l'embarcation glissa rapidement sur l'eau. Le pilote avait mis le cap sur la terre, afin d'aller prendre, sous un vent plus favorable, une nouvelle direction pour rejoindre plus vite les autres chaloupes. On virait de bord, quand un cri aigu, venant de la mer, surprit le roi et effraya la princesse.

Il fut suivi d'un coup de feu, puis d'un second, tirés par la flotille dans laquelle, à en juger par les mouvements des torches, s'était élevé une grande confusion, qui semblait aller croissant.

« Il doit être arrivé un malheur, dit le roi avec inquiétude; par tous les saints que ne suis-je là !

— Voyez ! dit la princesse, une barque qui s'éloigne précipitamment des autres. Qu'est-ce que cela signifie ?

— Elle se dirige vers le côté opposé. On dirait qu'elle fuit tant sa marche est rapide.

— Mon Dieu ! hélas, sire ! je crois qu'on la poursuit.

En vérité une nouvelle embarcation quitte les rangs et lui donne la chasse... Plus sous le vent, afin d'accélérer notre marche, ajouta le roi en s'adressant à son pilote.

Les torches brillent derrière les chaloupes comme des queues de comètes. Voyez, sire, on éteint le feu de la première.

— C'est vrai.

l'opinion publique en Europe sur les dernières réponses du prince Gortschakoff ont été unanimes pour en regretter les conclusions; si les plus modérés se sont étonnés de trouver sous une forme, sans doute polie, une raideur qui contraste avec le ton des notes parties de Vienne, de Londres et de Paris, et à laquelle des grandes puissances ne sont guère accoutumées, ces appréciations, on peut le croire, ne sont pas uniquement celles des journaux. Mais, avant de manifester leurs impressions et de décider la marche qu'ils doivent suivre, les gouvernements ont à réfléchir plus longuement que les journaux, on en conviendra. »

LA FRANCE.

« Le journal *La France* estime que le *Mémorandum* polonais, vrai réquisitoire dicté tout à la fois par le patriotisme et la haine contre le gouvernement russe, peut être considéré comme la contre-partie extrême de la réponse du prince Gortschakoff.

« Le comité national, continue M. Garcin, se place au point de vue absolu du droit de la Pologne, comme le cabinet de Saint-Petersbourg invoque le droit absolu de la Russie sur la nationalité qu'il envisage comme lui étant asservie, en vertu de la conquête.

« La diplomatie a essayé de combler la distance qui sépare ces deux points extrêmes, elle n'a pas réussi. Mais on ne tardera pas à comprendre à Saint-Petersbourg quelle faute grave on a commise en opposant une fin de non recevoir radicale aux demandes de l'Europe, qui toutes laissaient intacte la situation de la Russie en Pologne, et en justifiant par là même les revendications non moins radicales du comité national, fondées sur l'impossibilité où serait la Russie de satisfaire aux justes exigences de la nationalité polonaise. »

LE SIÈCLE.

On lit dans le bulletin du *Siècle*, que signe M. de la Bédollière :

« Les pensées qu'ont pu suggérer au gouvernement français la réponse nulle et l'insolent *Mémorandum* qui la corrobore ne nous sont point encore révélées, mais on peut les préjuger quand on lit à la première page du *Moniteur* la lettre du gouvernement national polonais au prince Czartoryski. Il n'est pas admissible que, sans intention et sans résolution préconçue, le chef d'Etat ait ouvert les colonnes du journal officiel à cette réfutation péremptoire de l'opinion de la Russie sur les traités de 1815, à cet appel éloquent aux hommes impartiaux de tous les pays, à cet exposé clair et concluant des vœux et des droits de la Pologne. »

LA PRESSE.

M. E. de Girardin fait observer dans la *Presse*, que la reconnaissance des Polonais insurgés en qualité de belligérants aurait certainement pour conséquence immédiate le rappel de M. le baron de Budberg et le retour de M. de Montebello :

« Après ?

« Est-ce que, sous le roi Louis-Philippe, la France et la Russie ne se sont pas très-longtemps passé d'ambassadeur, sans que la guerre éclatât et sans que les relations entre les deux peuples en allèrent ni mieux ni plus mal ? »

LE PAYS.

Le *Pays* résume en ces termes, sous la signature de M. Villars, les considérations que lui suggère la situation :

« Nous n'avons pas les secrets des trois

— Quelle affreuse incertitude !

— Toutes les voiles au vent !

— Hâtons-nous !

Et la chaloupe du roi redoubla de vitesse.

Retourneons un peu en arrière.

Quand Marie-Caroline quitta le port, les chaloupes réunies formaient une ligne à côté de la sienne et s'éloignaient, voiles déployées.

« Engageons une joute ! s'écria la reine dès qu'on fut dans le golfe, et voyons quelle voile remportera le prix. »

La proposition fut acceptée avec joie et excita l'amour propre des marins.

« Celui de vous qui me distancera, dit la reine, sera richement récompensé.

— Vive la reine ! » cria-t-on avec transport.

Mais, quoi qu'on fit, la chaloupe de la reine conservait toujours une certaine avance.

Armfelt, assis à côté de Marie-Caroline, n'oubliait pas de suivre la nacelle où se trouvait Louise, et il remarqua avec surprise que, malgré sa structure fort légère, elle restait un peu en arrière.

« Vous tendez mal votre voile, cria-t-il au pilote; allons, en ligne ! »

Cette interpellation ne fut pas vaine, et l'embarcation reprit bientôt son rang.

Plus on avançait, plus le roulis se faisait sentir, et ces petits désagréments devenaient l'objet des rires et des plaisanteries. La reine surtout était de l'humeur la plus gaie.

C'était un feu roulant de vives saillies; Armfelt prodiguait les anecdotes plaisantes; milady Munck et la princesse Menschikoff étaient très-bien disposées; la jalousie ne leur dictait pas une seule parole, le plaisir les rendait aimables et charmantes. La camarerie ne tarissait pas en folles idées, auxquelles la gaieté de son verbiage donnait le prix.

Louise même était heureuse; ce spectacle pittores-

gouvernements qui sont, avec l'assentiment de l'Europe entière, saisis de la question. Nous attendons, avec confiance, comme l'Europe, le résultat de leurs délibérations.

« Nous avons toutefois, quelque chose à dire, en ce qui concerne la France particulièrement.

« C'est elle qui a pris l'initiative de l'entente des trois puissances, et qui a le plus concouru à la constituer. Elle désire que cette entente soit active et efficace. Elle n'y apportera, pour sa part, on peut en être assuré, aucun élément de faiblesse. Elle y sera fidèle aux sympathies pour la Pologne et au respect du droit, qui l'ont inspirée tout d'abord. Elle y apportera, dans toutes les délibérations, la fermeté et y sera prête à toutes les résolutions que réclameront sa propre dignité et les intérêts européens.

« Mais la France ne brisera pas cette entente — qui est elle-même une manifestation éclatante de sa modération, de son désintéressement et de la confiance qu'elle inspire à l'Europe — pour faire prévaloir une politique qui lui soit propre et ses vues personnelles. Elle ne changera pas le caractère essentiellement européen de la question polonaise, pour en faire une question française, pour s'en saisir, y agir seule, et s'efforcer de la résoudre à son gré.

« C'est sur la proposition du gouvernement de l'Empereur que la question de la Pologne a été reconnue et déclarée question européenne. Elle ne cessera pas, de son consentement, de demeurer telle.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 28 août. (Suite)

Dans sa séance du 20 juillet dernier, le Conseil d'arrondissement de Cahors émit le vœu qu'une nouvelle imposition extraordinaire de deux centimes fût établie dans le département du Lot jusqu'à l'achèvement des travaux les plus urgents des routes départementales. Ce vœu ayant été soumis à l'examen de la première commission, un de ses membres fait à ce sujet le rapport et les propositions suivantes :

« La commission des finances, considérant que le département est grevé de quatorze centimes extraordinaires pour solder les dépenses occasionnées par la construction du palais de justice de Cahors et des chemins de grande communication;

« Considérant, d'un autre côté, que la situation peu favorable du département résultant de la médiocrité des récoltes, ne permet pas de grever les populations de charges plus considérables que celles qu'elles supportent,

Est d'avis à l'unanimité, que le vœu du Conseil d'arrondissement de Cahors tendant à imposer deux centimes extraordinaires pour la rectification ou l'achèvement des routes impériales ne doit pas être accueilli.

Quant aux dépenses à payer pour les acquisitions faites dans la ville de Gourdon, pour la traverse de cette ville, s'élevant à 39,270 fr., la commission pense qu'il y a lieu de procéder le plutôt possible à la vente d'une partie de l'ancien Palais de Justice de Cahors, et de la portion de jardin comprise entre ce bâtiment et la route départementale n° 13, et que le prix de cette vente pourra couvrir ces dépenses.

Elle émet l'avis de conserver et d'ajouter au jardin de la préfecture, le côté du cloître con-

que lui souriait; la seule ombre à ce tableau, c'était la présence d'Adlerstern, qui ne la quittait pas un instant des yeux.

Armfelt voyait cette embarcation ralentir encore une fois sa marche.

« Il faut, dit-il, que ce pilote soit un médiocre marin.

— Vous l'avez déjà fait remarquer, baron.

— C'est vrai; Votre Majesté avouera cependant...

— Qu'il ne paraît pas faire son devoir.

— Avancez donc, lui cria Armfelt; entendez-vous, avancez, vous dis-je, et reprenez votre rang dans la ligne ! »

Tout en regagnant aussitôt le terrain perdu, le pilote ne paraissait nullement satisfait.

« Votre Majesté le reconnaît-elle ? demanda le baron.

— Je ne me rappelle pas l'avoir vu. Peut-être est-il entré nouvellement au service.

Peu de temps avant que la flotte ne quittât le port, une chaloupe solitaire et bien équipée était partie de l'autre extrémité du môle. Sacs torches allumés à sa proue, elle se glissait comme une ombre à travers la nuit. Non-seulement les voiles étaient déployées, mais les rameurs occupaient leurs places.

Wiljams était à bord, légèrement appuyé sur une longue-vue, qu'il portait de temps à autre à son œil.

Il fit déployer plusieurs de ses voiles à l'approche de l'escadrille afin de s'en éloigner; mais quand il la vit ralentir sa marche, il imita son exemple, et se mit à décrire de larges courbes autour d'elle.

A la demande de la reine on cingla contre le vent, et, dans cette épreuve, ce fut encore la chaloupe de Louise qui se montra la plus mauvaise voilière.

« C'est inconcevable, dit Armfelt; cette embarcation paraît réunir les meilleures conditions, et cependant... ha... elle dérive... on dirait qu'elle ne peut plus nous suivre... Si Votre Majesté le permet,

tigu, la voûte peinte ouverte du côté du jardin et le terrain compris entre le prolongement jusqu'à la route, du mur qui soutient cette voûte à l'aspect du Nord.

Enfin elle prie M. le Préfet de stipuler dans le cahier des charges qui précèdera la vente, toutes réserves et conditions, pour garantir le jardin de la préfecture de toutes servitudes, et d'imposer aux acquéreurs tous les frais de clôture du cloître, du jardin, ou des jours pris sur le jardin.

Ces propositions, bien qu'un membre ait fait observer qu'il était à regretter que des travaux déjà en cours d'exécution restassent inachevés, sont adoptées par le Conseil général.

Le Conseil général consulté par M. le Ministre de l'intérieur, dans une circulaire en date du 8 août dernier, sur les moyens à prendre pour combler le déficit de la 1^{re} section du budget départemental, fait aux questions posées dans cette circulaire les réponses suivantes :

En ce qui concerne le dernier moyen indiqué par M. le Ministre, considérant qu'il aurait pour objet de réduire les attributions des Conseils généraux, tandis qu'il serait à désirer qu'elles fussent étendues et qu'à tous égards il est même regrettable que le service des prisons en ait été distraité :

En ce qui concerne le 3^e moyen, considérant qu'il n'offrirait aucun avantage pour le département du Lot en particulier, et qu'en principe l'extension du fonds commun qui, pour des dépenses d'intérêt général, font venir les départements riches en aide aux départements pauvres, est excellente pourvu que la répartition en soit faite équitablement;

En ce qui concerne le 4^e moyen, considérant que dans le département du Lot le produit des centimes spéciaux de la 4^e et de la 5^e section ne laisse aucun excédant disponible et qu'il y a au contraire insuffisance de ressources sur la 5^e section ;

En ce qui concerne le 1^{er} moyen, considérant qu'il est juste que les portes et fenêtres, ainsi que les patentes contribuent aux charges départementales ordinaires, mais que supportant déjà les unes près de 18 centimes et les autres près de 11 centimes pour dépenses générales, sans compter les centimes extraordinaires pour dépenses communales et départementales, il convient de les ménager et pour adoucir la transition de ne pas les grever dans la même proportion que les deux autres contributions.

Considérant que le déficit de la 1^{re} section est de plus de sept millions, qu'il tend à s'accroître chaque jour et que, pour en équilibrer les ressources avec les charges, il suffirait d'imposer 10 centimes additionnels au principal de la contribution des patentes et des portes et fenêtres ;

Est d'avis qu'il y a lieu d'imposer 10 centimes additionnels au principal de la contribution des portes et fenêtres et de celle des patentes, et d'en affecter le produit au service de la 1^{re} section du budget départemental.

Conformément à la proposition qui lui en est faite au nom de la première commission, le Conseil général alloue tous les crédits qui se trouvent inscrits au sous-chapitre 5 et qui s'élèvent à 23,200 fr.

Dans un de ses rapports, M. le Préfet a appelé l'attention du Conseil général sur les réparations urgentes qu'il y aurait à faire au Palais de Justice et à la maison d'arrêt de Figeac, en le priant d'examiner si la nécessité dans laquelle se trouve le département de ne pas laisser plus longtemps ces deux édifices dans l'état fâcheux

nous nous dirigerons vers elle. »

Par une manœuvre habile on réussit à s'en rapprocher.

« Connaissez-vous ce pilote-là ? demanda Armfelt à un marin de la chaloupe de la reine.

— Lequel ?

— Celui qui a la barbe et les cheveux gris.

— Non. Il n'a probablement été engagé que pour cette promenade. Je sais que le chef du port manquait d'hommes.

« C'est singulier ! » murmurait Armfelt, tandis que la chaloupe royale se tenait côte à côte avec celle de mademoiselle Posse, à quelque distance de la ligne qui se trouvait rompue.

La chaloupe étrangère, qui louvoyait autour de la petite escadre, passa alors tout près d'Armfelt, qui la jugea suspecte et la regarda attentivement.

Un beau et svelte jeune homme était assis à l'arrière armé d'une longue-vue.

A sa grande surprise, Armfelt reconnut que c'était Wiljams.

« Il paraît qu'Adlerstern ne s'est pas trompé, pensa le baron : le lieutenant est réellement ici; mais je déjouerai son projet, fût-il même d'intelligence avec le vieux pilote.

— Notre marche est lente et mauvaise, dit la camariera, nous n'avançons pas. Et puis il est ennuyeux... de n'être que deux femmes.

— Pauvre amie dit la reine avec bonté, ne pourriez-vous venir à notre bord ?

— Je voulais précisément en faire la demande à Votre Majesté, interrompit Armfelt. En rapprochant un peu nos embarcations, cela sera facile.

Pendant qu'on exécutait les manœuvres nécessaires, Adlerstern approcha sa chaloupe, de celle de la reine, mais du côté opposé.

Ea suite au prochain numéro.

qui est depuis longtemps signalé à l'administration, ne commande pas la création des ressources extraordinaires. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil a été d'avis que les charges qui pesaient sur les contribuables étaient encore trop lourdes pour qu'on songeât à lui en imposer de nouvelles, et qu'il n'y avait pas lieu d'avoir, quant à présent, recours à la mesure indiquée par M. le Préfet.

Sur la proposition du rapporteur de la première commission, le Conseil général donne son approbation à la liquidation de la pension de retraite de M. Huillet, employé à la préfecture en qualité d'huissier de cabinet, et qui, par arrêté de M. le Préfet, en date du 28 août 1863, a été fixée à 462 francs 92 centimes.

Dans plusieurs circonstances, le Conseil général a reconnu l'utilité des gardes-rivières pour la surveillance et la police des cours d'eau dont le curage avait déjà été opéré, et en 1860, pour que cette mesure ne fût pas trop longtemps retardée, il émit le vœu que le salaire de ces agents, à raison de 800 fr. l'un, fût supporté par les riverains. Mais M. le Ministre des travaux publics, auquel ce vœu fut transmis, ne crut pas devoir y donner suite, aucune loi n'autorisant l'administration supérieure à imposer une pareille charge aux propriétaires. Dans ces circonstances et en présence de nouvelles demandes tendant à l'établissement des ces agents, M. l'ingénieur en chef serait d'avis qu'il en fût institué deux par arrondissement, et que le département prit à sa charge les frais de leurs salaires qui, à raison de 800 fr. l'un, s'élevaient à 4,800 fr. La 2^e commission, qui a eu à examiner cette proposition, tout en reconnaissant l'importance et même l'urgence qu'il y aurait à l'établissement de ces agents pour le maintien en bon état des cours d'eau récemment soumis au curage, a pensé qu'à défaut de ressources disponibles, elle n'était pas acceptable; en conséquence, elle en a proposé le rejet qui a été prononcé par le Conseil.

Dans une pétition adressée au Conseil général, les membres du conseil municipal de Martel ont demandé la concession gratuite de deux parcelles de terrain vacantes qui se trouvent des deux côtés de la route départementale n° 8, dans la traverse de cette ville; ils invoquent, à l'appui de leur demande, la concession sans indemnités faites par cette commune des terrains nécessaires à l'établissement de diverses routes.

La 2^e commission qui a eu à s'occuper de cette demande, après avoir pris connaissance du dossier qui y était relatif et des renseignements qui s'y trouvent contenus, a pensé que, tant dans l'intérêt de la vicinalité, que de la ville de Martel, il y avait nécessité à conserver le terrain vacant indiqué dans le plan fourni par MM. les ingénieurs, que l'administration était dans l'intention de mettre en vente et que la demande du conseil municipal de Martel devait être favorablement accueillie.

Conformément à ces conclusions, le Conseil général décide que ce terrain sera gratuitement concédé à la ville de Martel.

Il n'a pas cru devoir accueillir aussi favorablement la demande de ce conseil tendant à l'appropriation aux frais du département, dans la maison commune de Martel, d'une salle affectée à un dépôt de sûreté. Cette charge ne pouvant, en aucun cas, incomber au département; il en prononce, en conséquence le rejet.

Par une délibération, en date du 10 mai dernier le conseil municipal de Salviac sollicite l'élargissement de la route n° 8, dans la traverse de cette ville; élargissement dont l'urgence y a été depuis longtemps reconnue et offre d'y concourir pour une somme de 300 fr.; mais à défaut de ressources disponibles, le conseil général se trouve, cette année, dans l'impossibilité de faire droit à cette demande.

M. le Préfet a soumis à l'examen du Conseil général les résultats de l'enquête à laquelle il a dû être procédé, avant la mise à exécution du projet présenté par M. l'ingénieur en chef du service hydraulique, en vue de l'assainissement des marais communaux de Cavagnac et de Condat, en lui demandant son avis sur l'utilité de ce projet.

La commission des travaux publics à laquelle cette communication a été transmise, a été d'avis d'approuver ce projet, elle a reconnu l'utilité et l'urgence de mettre en valeur des terrains qui jusqu'ici n'ont donné que des produits insignifiants et ont été, pour les populations qui les entourent, des causes de maladies. Elle a fait, en outre, observer que les marais de Condat et de Cavagnac qui ont une superficie de 25 hectares, n'ont actuellement qu'une valeur de 8 à 10 mille fr., tandis que, assainis, leur valeur s'élèverait, au moins, à 100,000 fr., et que cette mesure aurait encore pour effet d'accroître la valeur des propriétés privées qui entourent ces marais, et qu'elle est surtout très-désirable au point de vue de la salubrité publique.

Conformément à l'avis émis par la commission des travaux publics, le Conseil général approuve le projet d'assainissement des marais de Cavagnac et de Condat, présenté par M. l'ingénieur en chef du service hydraulique et prie M. le Préfet de faire les démarches nécessaires pour le faire

déclarer d'utilité publique et obtenir l'ouverture du crédit nécessaire à son exécution.

La suite au prochain numéro.

Par arrêté préfectoral du 23 septembre courant, le sieur Gardes (Jean), de Saint-Paul-Labouffie, a été nommé cantonnier de 3^e classe, sur la route impériale n° 20, en remplacement du sieur Gardes (Antoine), démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 25 septembre courant, le sieur Latapie (Pierre), de Saint-Maurice, a été nommé cantonnier de 3^e classe, sur la route départementale n° 1, en remplacement du sieur Pégourié (Raymond), révoqué.

L'administration a fait donner des éloges et une gratification de 10 fr. au sieur Delpech (Antoine), de Pern, pour avoir, le 12 septembre courant, sauvé au péril de ses jours, le nommé Combebias (François), de Lhospitalet, qui était en danger de se noyer dans un lac.

L'administration a fait adresser des éloges aux nommés Gibrat (François), Cayrouze (Marie), Costes (Pierre), Cayrol (Augustin), Taurand, vicaire, Cayrouze (Victor), Cayrouze (Julien), Cayrouze (Antoinette), Cayrouze (Antoine), Amadiou (Augustin), Cros (Jean), père, Cros (Jean), fils, Périé (Antoinette), Périé (Louise), Lafeuille (Jeanne), Labarthe (Claire) et Labarthe (Jean-Pierre), de la commune de St.-Bressou, à raison du dévouement dont ils ont fait preuve pendant l'incendie qui a éclaté, dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août derniers, sur la commune de St.-Bressou; et qui a détruit la maison d'habitation du sieur Périé (Jean-Louis).

Le 21 du courant, les sieurs Billard, père et fils, journaliers à la tuilerie Palotte, s'étant aperçus que le cheval de cet atelier avait traversé la rivière, s'empressèrent de prendre un bateau et d'aller le chercher. Le cheval étant aveugle, il fut facile de l'arrêter et de le faire entrer dans le bateau. Arrivés au large, le cheval, parses mouvements, fit sombrer la frêle embarcation. — Billard, fils, a pu être sauvé. Le corps de Billard, père, n'a été retiré de l'eau que longtemps après le malheureux accident.

Service de la culture du Tabac

AVIS.

D'après l'article 3 de l'arrêté préfectoral en date du 24 du courant, les planteurs qui désirent être dispensés de l'alternance en 1864, doivent adresser une pétition à M. le Préfet dix jours au moins avant l'époque fixée par ledit arrêté pour la déclaration du pétitionnaire. Passé ce délai, toutes les demandes seront considérées comme non-avenues.

MM. les Maires sont priés de porter le présent avis à la connaissance de leurs administrés.

FÊTE PATRONALE DE SAUZET

La Fête patronale de Sauzet, célébrée le 4 et le 5 octobre prochain, aura, cette année, un éclat inaccoutumé. — Grand bal de jour et de nuit. — Course en sac et exercices au mât de cocagne, à quatre heures; — Illumination générale; Feu d'artifice à sept heures du soir.

Les Illuminations et le Feu d'artifice sont confiés au soin du sieur Cazes, artificier, de la ville de Cahors.

L'automne de 1863 a commencé le 23 de ce mois, à une heure vingt-sept minutes du soir.

CONCOURS AGRICOLE

Les concours de la société agricole et industrielle du Lot ont eu lieu, cette année, dans l'arrondissement de Gourdon en vertu de la rotation établie depuis longtemps par M. le Ministre. Nous avons déjà rendu compte de celui de Gramat pour l'espèce chevaline.

Le 2^e concours destiné au labourage a été tenu le 17 septembre, sur le domaine de Maillol, près Gourdon, appartenant à M. Jarlan;

Le 3^e, pour les bestiaux des espèces bovine, ovine et porcine, à Gourdon, le 19 septembre.

Dans le concours de Maillol, 45 laboureurs étaient inscrits, 44 ont pris part aux épreuves faites sur un terrain argilo-siliceux ferrugineux très compact. Le champ, légèrement incliné en forme d'amphithéâtre, offrait un charmant coup d'œil au nombreux public qui l'entourait dans le plus grand ordre.

Le jury, composé de MM. le Sous-Préfet, président, Hébrard, avoué, 1^{er} adjoint, remplaçant M. le Maire de Gourdon, empêché, Ch. Izarn, juge, secrétaire, Capmas, juge, à Gourdon, Fontanille, maire du Vigan, Parant, propriétaire, à Gourdon, Puniet, propriétaire, remplaçant M. Célarié, empêché, Cabanès, 2^e adjoint, remplaçant M. Vialle, empêché, a été agréablement

surpris des progrès que le labourage a faits dans l'arrondissement depuis le précédent concours de 1860. A l'exception de quelques sillons irrégulièrement tracés par des bestiaux encore peu habitués au travail, presque tous les labours méritaient récompense, et le jury n'a eu que l'embarras dans le choix qu'il avait à faire et le regret de ne pouvoir récompenser tous les mérites.

Le concours de bestiaux, du 19, a été également bien meilleur que le précédent. Quelques erreurs de dates et aussi de fausses interprétations du programme ont privé le concours de six beaux taureaux, qui avaient été annoncés, ce qui aurait porté le nombre de cette catégorie d'animaux à quinze.

Les neuf taureaux présentés appartenaient à trois races distinctes; on comptait sept salers, un agenais, un sarlabot. Ce dernier appartient à une race française de création récente et est par conséquent une introduction nouvelle dans le pays. Par ses formes développées et arrondies, le sarlabot annonce une grande aptitude à l'engraissement: par son pelage tigré, il se distingue de toutes nos autres races, et par l'absence des cornes, il se rapproche des Durham anglais.

On remarquait parmi les salers des animaux très-distingués, qui ne se laissaient pas éclipser par leurs voisins et qui venaient prouver encore une fois que la race rustique et vigoureuse de l'Auvergne peut rivaliser avec nos meilleures races françaises. Les vaches étaient en nombre satisfaisant pour la localité et leurs produits généralement beaux.

Les truies étaient toutes de la race du Périgord.

Les bœufs appartenaient à quatre races distinctes; 1^o du causse avec cornes et sans cornes; 2^o de l'Aveyron sans cornes; 3^o des southdowns sans cornes; 4^o des coswold également sans cornes.

Deux animaux très distingués par leurs qualités et susceptibles par leur vigueur de continuer encore le travail de la monte pendant quelque temps, ont mérité des mentions honorables, avec médaille, quoique ayant dépassé l'âge voulu par le programme pour obtenir des primes.

Ces deux animaux appartenaient, l'un à M. Foulhiade, de Montvalent, et l'autre, à M. Cargardel de Ravissou.

Les membres du jury pour le concours des bestiaux de Gourdon, étaient:

MM. De Marguerie, sous-préfet, président.
Ch. Izarn, juge, secrétaire.
Capmas, juge, à Gourdon.
Célarié, directeur de la Ferme-Ecole.
Domphnou, membre du conseil général, de St-Germain.
Fontanille, maire du Vigan.
Louradour, propriétaire à Mirandol, près Martel.
Parant, propriétaire, à Gourdon.
Vialle, maire de Payrignac.

Nomenclature des primes dans les deux Concours:

1^o Primes distribuées aux laboureurs, le 17 sept., à Maillol.
MM. 1^o Durand (Louis), de Calamane..... 40
2^o Fauchier (Pierre), de Gourdon..... 30
3^o Bonnet (Guillaume), de Calamane... 30
4^o Fauchier (Jean), de Gourdon..... 25
5^o Vigier (Louis), du Vigan..... 20
6^o Tocaven (M.-A.), du Vigan..... 20
7^o Laurié (Jean), de Gourdon..... 20
8^o Rouquier (Louis), du Vigan..... 20
9^o Rouquier (Guillaume), du Vigan... 20
10^o Bonnet (Jean), de Loupiac..... 15
11^o Vienne (Ant.), du Vigan..... 15
12^o Terrier (Jean), du Vigan..... 15
13^o Dégas (Pierre), du Vigan..... 15
14^o Cassagne (Guillaume), du Vigan... 15

2^o Primes distribuées aux propriétaires de bestiaux le 19 septembre, à Gourdon.

POUR LES TAUREAUX ÉTALONS:
MM. 1^o Larnaudie, de Dégagnac, pour un taureau sarlabot sans cornes..... 120
2^o Mazol, de Gramat, pour un taureau salers..... 400
3^o Caviolle, de Catus, pour un taureau agenais..... 90
4^o Gouget, de Mayrinhaç, pour un taureau salers..... 80
5^o Jarlan, de Maillol, près Gourdon, pour un taureau salers..... 70
6^o Despeyroux, de Théminettes, pour un taureau salers..... 50

POUR LES VACHES SUITTÉES:
1^o Fabre, d'Albiac, pour une vache salers..... 80
2^o Grimal, d'Essendolus, pour une vache salers..... 70
3^o Despeyroux, de Théminettes, pour une vache salers..... 60
4^o Cargardel, de Marmignac, pour une vache agenaise..... 50
5^o Calmels, de Gramat, pour une vache salers..... 50

POUR LES TRUIES SUITTÉES:
1^o Constans, de St-Clair, pour une truie Périgord..... 30
2^o Grangé, de Concorès, pour une truie Périgord..... 20
3^o Lagarde, de St-Clair, pour une truie Périgord..... 20
4^o Lamouroux, de St-Clair, pour une truie Périgord..... 15
5^o Delclaux, de St-Clair, pour une truie Périgord..... 15

POUR LES BÉLIERS ÉTALONS:
1^o Foulhiade de Montvalent, pour un bélier southdown..... 30

2^o Meulet, de St-Cirq-de-Belairbre, pour un bélier du Causse..... 25
3^o Bargues, du Vigan, pour un bélier du Causse..... 25
4^o Rossignol, du Vigan, pour un bélier du Causse..... 20
5^o Caussanel, de Montfaucon, pour un bélier croisé Aveyron..... 20
6^o Soucirat, de Vaillac, pour un bélier croisé Aveyron..... 20
7^o Delfour, d'Ussel, pour un bélier de l'Aveyron..... 15
8^o Delsahut, du Bastit, pour un bélier du Causse..... 15
9^o Coldéfy, de Montfaucon, pour un bélier croisé Aveyron..... 15
10^o Bergougnot, de Labastide, pour un bélier du Causse..... 15
11^o Foulhiade, de Montvalent, pour un bélier cotswold, 1^{re} mention honorable avec médaille de..... 15
12^o Cargardel, de Ravissou, pour un bélier croisé Aveyron, 2^e mention honorable avec médaille de..... 15

En ce moment, il se fait grand usage de champignons de toute sorte, et des accidents pouvant se produire, il est fort à propos de répandre les conseils suivants que nous trouvons dans le *Moniteur*:

« Comme le vinaigre dissout le principe vénéneux de ces végétaux, si on en suspecte la nature, on doit, avant d'en faire usage, les laisser quelque temps dans l'eau fortement vinaigrée, pour les laver ensuite à la grande eau.

» En cas d'empoisonnement, se hâter de faire vomir le malade avec de l'émetique, à la dose de 20 centigrammes, dissous dans 125 grammes d'eau et administrés par cuillerée à bouche de 10 en 10 minutes jusqu'à effet vomitif; s'il ne se trouve pas sous la main, faire avaler un verre d'eau tiède et titiller la lueite avec le doigt ou avec une barbe de plume, puis administrer dix gouttes d'éther sulfurique dans 40 grammes d'eau froide, avant l'arrivée du médecin.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 20 septembre 1863.

6 Versements dont 3 nouveaux..... 2092 22
9 Remboursements dont 4 pour solde... 2203 56

Taxe du pain. — 10 septembre 1863.

1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 28 c., 3^e qualité 26 c.
Pour la chronique locale: A. LAYTON.

Variétés.

LES EXPIATIONS

Poème

par M. Léon VALÉRY.

Un des derniers numéros du journal *l'Aigle*, annonçait la prochaine apparition d'une nouvelle production due à la plume de notre compatriote M. Léon Valéry. C'est une série de poèmes de longue haleine, destinés à être publiés à des époques rapprochées, n'ayant entre eux aucune relation au point de vue de l'intérêt et de l'unité d'action, mais reliés par une pensée commune, qui ressort du titre général de l'ouvrage: *Les Expiations*. C'est dans le courant du mois de novembre que paraîtra, à Paris, la première partie de cette conception poétique. Elle formera un volume Charpentier d'environ 200 pages. Les titres des 15 chapitres dont se compose ce premier poème, suffiraient seuls pour en faire deviner l'esprit et le caractère: *Le Bal masqué, la Descente de la Courtille; le Jour des Cendres, la Morgue, Clamar, l'Hôpital du Midi, le Gandin, les Bagnes de Toulon, Croisade contre ces Dames*, tels sont les titres de quelques-uns des chapitres de cette production. Nous devons à l'indiscrétion d'un ami de l'auteur un passage du nouveau poème de M. Léon Valéry, et nous sommes heureux de donner à nos lecteurs un avant-goût de cet ouvrage destiné à piquer vivement la curiosité publique:

LA MORGUE.

La Morgue! Vous savez: ce petit bâtiment, Sur les quais populeux bâti probablement Afin que les noyés qu'on tire de la Seine Y coûtent à porter moins de temps et de peine? Je ne vous dirai pas s'il est de style grec; Je ne vous dirai pas, lorsque je le regarde, Ce qui fait que mon cœur se serre à son aspect. Le lourd quadrilatère est comme un corps de garde.

Point de vains ornements: quatre murs froids et gris, A la morne structure, aux formes écrasées, Exhalant une odeur à donner des nausées, Une odeur méphitique et sui generis. A son architecture, à son aspect qui navre, L'intérieur répond par son ameublement: Quelques tables de marbre en font tout l'ornement, Où l'on n'est pas d'ailleurs si mal, pour un cadavre. Tant qu'il vous reste encor un souffle pour souffrir, Vous pouvez, sans savoir où poser votre tête, Vainement dans Paris tendre une main honnête, La charité vous plaint..., et vous laissez mourir.

Mais s'il adient, un jour, qu'au détour d'une place
Ou dans un carrefour l'on vous rencontre mort,
Religieusement alors on vous ramasse,
Et la société prend soin de votre sort.

L'hôpital devant vous aura fermé sa porte.
Mais, plus hospitalière, à toute heure, en tout temps,
Sans billet de faveur, la Morgue à deux battants
S'ouvrira devant vous. C'est là que l'on vous porte;
Sur le marbre glacé l'on vous dépose nu,
Ayant sur votre front un robinet qui coule;
Et là vous attendez que quelqu'un dans la foule
Soit passé par hasard et vous ait reconnu.

On y voit quelquefois des choses repoussantes,
Des corps tuméfiés et tirant sur le bleu;
Des vieillards égorgés au fond d'un mauvais lieu,
Avec des fronts souillés, des faces grimaçantes.
Le peuple qui se plaît aux spectacles de mort,
Y court avec fureur; mais sur ces corps livides
Les femmes font surtout luire leurs yeux avides.
Oh! là, le sexe faible est bien le sexe fort!

C'est pour les promeneurs un spectacle qui plaît
Que la Morgue; surtout quand elle est au complet.
Les femmes de bon ton, quand parfois il arrive
Qu'elles passent à pied de l'une à l'autre rive,
Pour jouir du coup-d'œil y vont incognito.
Vous voyez pendre au mur des hardes, des guenilles;
Si le mort fut botteux, jusques à ses béquilles,
Qu'on étale au public, comme des *ex voto*!

C'est devant ce charnier, où la misère humaine,
Sous ses plus noirs aspects, nous révèle ses maux,
Qu'on entend quelquefois pétiller les bons mots.
Le calembour lui-même y fixe son domaine.
Lorsque c'est un beau gars qu'on y voit étalé,
La grisette, qui passe, en cachette soupire;
Quand s'est un pauvre diable en éclate de rire;
Quand on n'y trouve rien, l'on dit: « Je suis volé! »

C'est pendant les moments d'ivresse et de folie,
Où des sociétés agitant le rebut
L'orgie à leur surface a fait monter la lie,
Que la morgue reçoit son plus riche tribut.
Les jours fiévreux toujours marquent ses plus beaux
Elle aime les festins, les orageuses nuits; [fastes.
C'est alors que la mort, qui se plaît aux contrastes,
Sen va faire sa ronde au fond des vils réduits.

Voilà pourquoi jamais devant la grande grille,
Qui sépare des morts le flot des curieux,
Le peuple ne s'était entassé plus nombreux.
Parmi les corps sanglants, une tout jeune fille,
Qu'on venait le matin de retirer de l'eau,
Y gisait étendue... elle était encore belle:
La mort l'avait touchée à peine de son aile,
Et l'on voyait au mur pendre son *domino*.

Je ne sais jusqu'à quel point il faudrait féliciter
l'auteur des *Heures intimes*, le poète aux
calmes et douces inspirations, l'auteur des *Deux
tresses* et de *Mon premier deuil*, du nouveau
genre qu'il semble avoir adopté, si sa muse ne
se complaisait que dans de pareilles descriptions;
par bonheur ce n'est point à cela que se borne
le nouvel ouvrage de notre compatriote, et un
article prochain que nous promettons à nos lec-

teurs, leur prouvera qu'il n'a pas perdu le secret
des vers gracieux et des suaves accents.

Le Secrétaire de la rédaction,
LOUIS LAYTOU.

Dernières Nouvelles.

On assure que le décret de convocation des
Chambres paraîtra incessamment au *Moniteur*.
— Les ministres se sont réunis aujourd'hui
en conseil à la Chancellerie, sous la présidence
de M. Baroche.

— Tous les jours des conférences suivies ont
lieu au ministère de l'agriculture, du commerce
et des travaux publics, en présence de MM.
Béhic et Rouher pour la régularisation des ta-
rifs concernant les sucres.

— S'il fallait en croire un bruit répandu à
la Bourse, l'Autriche refuserait de reconnaître
les Polonais comme belligérants.

— La séance de réception de M. Dufaure à
l'Académie française, est fixée à la seconde
quinzaine de décembre.

— On annonce le départ du prince Napo-
léon pour Londres.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

POLOGNE.

Aujourd'hui les nouvelles de Pologne sont favora-
bles à l'insurrection. Cependant on ne saurait s'em-
pêcher d'être peiné de l'incident des bombes jetées
dans la calèche du général comte de Berg, le même
aux jours duquel il a été attenté dans une circonstance
déjà loin de nous. Sans doute, il faut mettre ces ten-
tatives isolées sur le compte de l'irritation bien natu-
relle que provoquent les crimes de Mourawieff et de
ses acolytes; mais celui qui commet un acte inutile
de vengeance isolée devrait être arrêté par la pers-
pective des représailles et ressentiments qu'il peut at-
tirer sur la ville tout entière.

— La *Gazette de Breslau*, dit que la bombe jetée sur
la voiture du général Berg, a été lancée par un hom-
me posté sur le trottoir, et qui s'est sauvé ensuite dans
une voiture qui l'attendait. Le palais Zamoyski qui
n'était pour rien dans l'attentat, a été pillé et saccagé
par les russes à la suite de cet événement; tous les
meubles et objets d'art ont été détruits.

Hier, sur le Champ de Mars de Varsovie, un cosa-
que porteur de dépêches a été frappé d'une balle et
on s'est emparé des dépêches. La police n'a pu re-
trouver l'auteur de ce coup hardi.

ITALIE.

On mande de Milan : Les manœuvres du camp de
Somma ont duré trois heures, au milieu d'un con-
cours extraordinaire de spectateurs. Le roi accompa-
gné des princes, d'un nombreux état-major et de
plusieurs officiers étrangers, a été accueilli par des
applaudissements enthousiastes.

— On lit dans le *Journal de Rome* du 19 : Dans
la matinée d'hier, à l'occasion du 3^e anniversaire de
la bataille de Castelfidardo, a été célébré, à Saint-
Charles, al Corso, un service funèbre pour le repos
des âmes des braves qui perdirent la vie à Castelfi-
dardo en combattant pour le Saint-Siège. A la messe
de *Requiem* a officié Mgr. de Villanova Castellacci,
archevêque de Petro, vice-gérant de Rome. Ce prélat
a fait l'absoute du catafalque magnifique élevé au

milieu de l'église, et orné de la croix de saint Pierre.
Les aumôniers militaires pontificaux figuraient à cette
cérémonie. La musique était dirigée par le maestro
Salvatore Meluzzi. — Mgr. de Mérode, ministre de la
guerre. Mgr. Tizzani, archevêque de Nisibi, les gé-
néraux, officiers d'état-major et officiers de chaque
arme, occupaient des places réservées. Une foule im-
mense se pressait dans l'église.

ANGLETERRE

Le *Morning-Post*, du 23 septembre, examine la
question de la reconnaissance des Polonais comme
belligérants. Il cite les ouvrages de droit international
et conclut de ces citations, qu'en principe général,
les insurgés ont le droit de réclamer leur reconnais-
sance comme belligérants. Le *Post* ajoute que les
puissances peuvent les reconnaître comme belligérants
ou refuser de le faire sans pour cela offenser ni l'une
ni l'autre des parties. La Russie traitant les Polonais
comme ses sujets par droit de conquête, quand cette
conquête est si récente, devrait songer qu'un peuple
a pour le moins autant de droit de reconquérir son
indépendance qu'une puissance étrangère peut en
avoir de le subjuguier. Le droit de conquête ne donne
pas le droit d'extermination. Les puissances ont le
droit de prendre des mesures qui ne tendent qu'à
leur propre défense.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

— La plus grande activité continue de ré-
gner dans les ateliers de la Monnaie du quai
Conti. — Le kilogramme d'or pur, conformément
au décret du 22 mars 1854, vaut 3,444 f.
44 c. ; à 900 millièmes, 3,500 f. — L'argent
pur : 222 f. 22 c. — à 900 millièmes 200 f.

La quantité de numéraire d'or frappé sous le
règne de l'Empereur Napoléon III jusques et y
compris 1861, a été de 4,711,910,340 fr.
— Et d'argent : 196,193,088 fr. 70 c. Piè-
ces de bronze : 14,610,554 fr. 70 c.

Enfin depuis la première république jus-
qu'à 1861, il a été frappé en France, en pièces
d'or et d'argent, selon le système décimal,
pour l'énorme somme de 10,365,698,784 fr.
05 c.

Aucun Etat du monde ne possède autant de
numéraire que la France, pas même l'Angle-
terre, à beaucoup près.

— On annonce l'ouverture, à Paris, pour
le 1^{er} octobre, d'un vaste établissement spé-
cial consacré à la vente des *articles de ménage* :
batterie, meubles et ustensiles de cuisine, ap-
pareils de chauffage et d'éclairage, quincaillerie,
porcelaines et cristaux, plaqué, argenterie, etc.
Cet établissement, d'une importance excep-
tionnelle et d'une incontestable utilité, prend
pour enseigne : A LA MÉNAGÈRE. Il occupera,
sur la grande artère des boulevards, le pre-
mier étage du *palais Bonne-Nouvelle*. Il pré-
sentera à sa clientèle l'avantage de trouver
réunis en un même centre, tous les produits
qui composent l'industrie si variée des articles
de ménage. Par les capitaux dont ils disposent,
par la répartition de leurs frais généraux sur
un nombre infini d'articles de vente, les maga-
sins de LA MÉNAGÈRE, concentrés dans une
même main, sous une unique direction, seront
à même d'offrir au public un choix immense de

marchandises, toutes de première qualité, et
vendues à des prix réellement modérés.
Pour extrait : A. LAYTOU.

— La maison MENIER a trouvé dans le rapport
sur l'Exposition internationale de Londres (1862)
une nouvelle récompense de ses efforts à propager la
consommation générale du chocolat. Après avoir
rappelé que les produits de M. MENIER sont au nom-
bre de ceux que le jury a particulièrement remar-
qués, le rapporteur ajoute :

« Les produits de M. MENIER sortent de sa belle usine de
Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'opé-
rations qui permettent d'opérer sur des quantités de ma-
tières premières assez considérables pour obtenir annuel-
lement 1,800,000 kilogrammes de chocolat. M. MENIER,
par l'extension qu'il a donnée à sa fabrication, par l'ac-
tivité commerciale qu'il a déployée, a puissamment con-
tribué à répandre l'usage du chocolat. »

Une médaille lui a été décernée pour « excellence
of quality » de son chocolat.

Le CHOCOLAT MENIER se vend partout. Pour ne
pas être trompé par les contrefaçons, exiger les mar-
ques de fabrique et la signature MENIER.

La délicieuse *Recalescière* Du Barry, de Londres,
a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni déran-
gement, des mauvaises digestions (dyspepsies), gas-
trites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, vents,
nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité,
pâleur, nausées, vomissements, migraine, surdité,
aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies,
toux, asthmes, phthisies (consommation), dardes, érup-
tions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épouement,
manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26-
place Vendôme, Paris, et chez M. Bergerol, pharma-
cien, à Cahors, et les premiers pharmaciens et épi-
ciers de province.

BULLETIN FINANCIER.
BOURSE DE PARIS.

24 septembre 1863.			
au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 80	»	»
4 1/2 pour 100	95 85	»	»
25 septembre.			
au comptant :			
3 pour 100	67 50	»	» 30
4 1/2 pour 100	95 50	»	» 35
26 septembre.			
au comptant :			
3 pour 100	67 50	»	»
4 1/2 pour 100	95 45	»	» 05

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 26 septembre 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	437	408	49 ^l 60	78 k. 240
Mais....	65	29	40 ^l 98	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
25 septembre. Grégoire-Adèle-Marie, rue Valentré.
Décès.
25 — Gras (Jean-Joseph), directeur des con-
tributions indirectes en retraite, 84
ans, boulevard Nord.
26 — Renoux (Jean-Pierre), entrepreneur
de travaux publics, 70 ans, rue
Coin-de-Lastié.
26 — Dulac (Pierre), coutelier, 22 ans, rue
Impériale.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

EXPÉDITION FRANC DE PORT JUSQU'A DESTINATION.

AU PETIT SAINT-THOMAS

(Trousseaux
et Layettes.)

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

(Cachemires français
et de l'Inde.)

Les propriétaires de cet Etablissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont depuis longtemps créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco, et toute expédition au dessus de 25 francs est affranchie jusqu'à destination. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette Maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

Le Temps

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Le plus grand des Journaux de Paris

PARIS trois mois 43 fr.
DÉPARTEMENTS — 46 fr.

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER
ancien rédacteur en chef de la *Presse*.

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre,
à Paris.

A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND,
le *Temps* est le PLUS COMPLET et par
conséquent le MOINS CHER de tous les
journaux.

La politique du *Temps* est connue :
elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans
nulle acceptation de parti, de secte ni
de coterie, et pleinement affranchie de
toute sujétion politique ou financière.
Elle peut se résumer en peu de mots :
Non-intervention, développement des
libertés intérieures, instruction, décen-
tralisation.

La partie commerciale, si importan-
te aujourd'hui, a été l'objet d'améliora-
tions importantes. Elle comprend un
service de dépêches télégraphiques
commerciales, indiquant le jour même
le mouvement des principales places
de la France et de l'étranger. Pour

cette partie, comme pour les correspon-
dances politiques, le *Temps* s'est pro-
posé pour modèle les grands journaux
anglais et américains.

Le *Temps* publie tous les quinze jours
une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P.
JOIGNEAUX; il publie également une
CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURI-
CE BLOCK, et une REVUE DES ARTS IN-
DUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.

Par sa partie scientifique et par sa
partie littéraire, le *Temps* se place au
premier rang des journaux de Paris. Il
suffit de citer les noms de DANIEL
STERN, de MM. E. SCHERER, CH. DOL-
FUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN
DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc.

ROMAN EN COURS DE PUBLICATION
Les ENFANTS DU SIECLE, par M.
A. Marc-Bayeux.

MM. les Abonnés recevront tout ce
qui a paru du feuilleton en cours de
publication.

PRIMES GRATUITES
Chaque abonnement de trois mois,
de six mois et d'un an, donne droit à
2, 4 et 8 volumes à choisir dans la
COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BI-
BLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.

Des numéros d'essai et des catalogues
des primes gratuites seront adressés à
toute personne qui en fera la demande
par lettre affranchie.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

Magasin de M^d Tailleur

Galerie Tivoli, à Cahors.

AVIS

M. LAGARDE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir, à Cahors, Galerie Tivoli, un magasin de Tailleur.

Les soins incessants qu'il apportera à la confection des vêtements qui lui seront confiés, comme aussi l'expérience que lui ont donné dix ans de travail en qualité de coupeur dans les premières maisons de Paris, sont autant de garanties qu'il peut offrir à sa clientèle.

On trouvera dans son Magasin des Etoffes du meilleur choix, et il ne craint pas d'avancer qu'il se trouve dans des conditions telles, que, pouvant faire aussi bien qu'à Paris, il peut aussi vendre 20 % meilleur marché que les tailleurs de la Capitale.

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, écaillés pelliculeuses, qui font tomber et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départ., et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, RUE ST-HONORE, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameu-
blement qu'on voudra bien lui faire.

A VENDRE

Un beau Phaéton à quatre roues et Tilbury d'occasion, Harnais neufs et d'occasion, et tout ce qui concerne la carrosserie.

S'adresser à M. Escudié, carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

AVIS

A CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART

UN FONDS DE COMMERCE

AVEC BONNE CLIENTÈLE
On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du *Journal du Lot*.